

Inscription en ligne (IEL) Demande de dispense de formation de professionnalisation

Conditions de recevabilité des demandes de dispenses

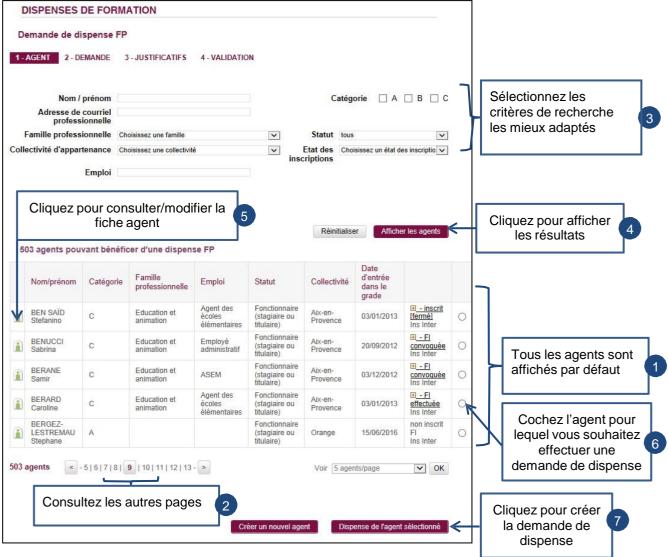
- Pour les formations des agents de catégorie A, les demandes doivent de se faire, en version papier, auprès de l'INSET de Dunkerque.
- Si l'agent a déjà effectué auprès du CNFPT le nombre de jours minimum (2j pour la FPTLC⁽¹⁾, 3j pour la FPPE⁽¹⁾, 3j pour la FPPE⁽¹⁾ catégorie C et 5 jours pour la FPPE catégorie B), il n'a pas besoin d'une dispense.
- Les demandes de dispenses se font uniquement pour des formations organisées par d'autres organismes de formation que le CNFPT. Pour les formations CNFPT, il faut solliciter une requalification de l'attestation (via la rubrique « contactez-nous » de la plateforme IEL).
- Les formations concernées par les demandes de dispense doivent avoir été suivies pendant la période de professionnalisation souhaitée (dans les 2 ans pour la FPPE, dans les 6 mois pour la FPPR, 2 jours tous les 5 ans pour la FPTLC).
- Une seule demande de dispense doit être effectuée par type de formation (FPTLC, FPPE, FPPR).
- Si le nombre de jours effectués de formation suivis par l'agent auprès d'un autre organisme est inférieur au nombre de jours minimum requis, ou si l'agent a déjà effectué auprès du CNFPT une partie de sa formation de professionnalisation, il s'agit d'une dispense partielle (nombre de jours à indiquer).
- Le représentant de la collectivité fournit au CNFPT toutes les pièces justificatives.

(1) FPPE : formation de professionnalisation au premier emploi – FPTLC : formation de professionnalisation tout au long de la carrière – FPPR : formation de professionnalisation suite à la prise de poste à responsabilité

Mode opératoire



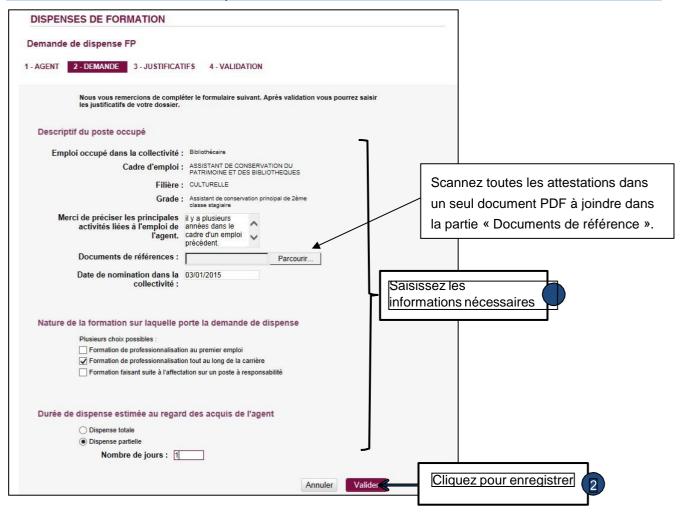
Je sélectionne l'agent pour lequel je souhaite faire une demande de dispense.



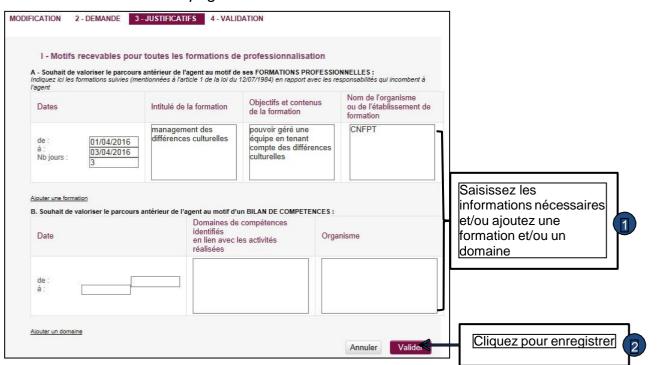


Dans le cas où le paramétrage par portefeuille est activé pour la collectivité, les agents affichés font partie du portefeuille de l'opérateur connecté et le bouton créer un nouvel agent n'est pas disponible.

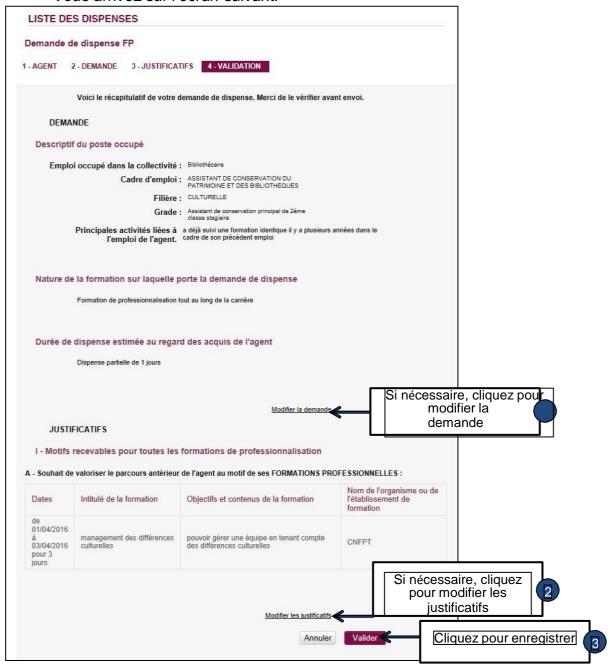
Je détaille ma demande de dispense.



⇒ Vous arrivez sur la page suivante.



⇒ Vous arrivez sur l'écran suivant.

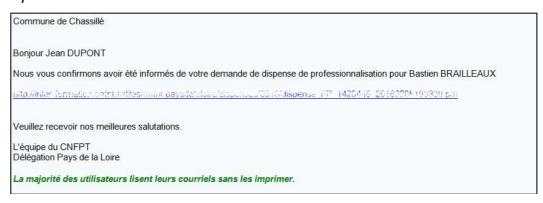


⇒ Une fenêtre de confirmation s'ouvre.



⇒ La demande a bien été modifiée adressée à la délégation régionale.





Je souhaite modifier une demande de dispense

- Cliquez sur « Tableau de suivi des dispenses FP »,
- Cliquez sur « Afficher les agents »,
- Choisissez l'agent concerné,
- Dans la colonne de droite, positionnez la souris sur « dispense FP en cours »,
- Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquez sur « Modifier cette dispense ».